



Master recherche Langues et littératures anciennes

OBJECTIFS

Le MASTER Langues et Littératures anciennes vise à perfectionner l'acquisition des pratiques méthodologiques indispensables pour définir et mener à bien un travail personnel, par une formation théorique (UE 1) à laquelle correspond comme support personnel un sujet de recherche (UE 4) susceptible de s'élargir en une thèse de doctorat.

Le choix de quatre séminaires dans le champ disciplinaire (UE 2) ou dans des domaines connexes (UE 3) construira la cohérence d'une démarche de spécialisation des connaissances.

MODE DE RECRUTEMENT

- Etre titulaire du premier degré de la spécialité "[Langues et littératures anciennes](#)" de la mention « Lettres » ou de la mention « [Mondes anciens et médiévaux](#) » du master Sciences Humaines et Sociales ou du premier degré d'une autre mention recherche du master "[Arts, Lettres, Langues](#)", à condition que le module optionnel ait été choisi parmi les fondamentaux de la présente spécialité.

- Accès sur décision de la commission pédagogique, après examen du dossier individuel, en fonction du sujet de recherche choisi, en cas de validation d'une autre mention du master recherche « Arts, Lettres, Langues » ou d'une mention d'un autre master recherche.

Avec d'autres diplômes : après examen individuel du dossier par la commission de validation des acquis personnels et professionnels.

L'accès en M2 est ouvert aux titulaires du CAPES de Lettres classiques qui auront obtenu l'UE 4 (soutenance d'un mémoire de recherche).

Les inscriptions en deuxième année de master sont soumises à l'accord préalable d'un directeur de recherches qui suivra le travail personnel proposé par le candidat. Cet accord est fonction de la qualité des travaux de recherches effectués précédemment et de la validité du sujet envisagé.

Inscription. Dossier de candidature :

Les étudiants préalablement inscrits à l'université de Bourgogne prendront directement contact avec le directeur de recherche de leur choix en vue d'obtenir une autorisation d'inscription. Cette autorisation sera enregistrée sur un document que les étudiants pourront retirer au service scolarité.

Les étudiants n'ayant pas effectué leur cursus universitaire à l'université de Bourgogne sont invités à constituer un dossier comprenant :

- une note brève de présentation de leur projet de recherche, précisant également les UE dans lesquelles ils envisagent de s'inscrire
- un curriculum vitae universitaire,
- un document attestant la validation de la 1ère année de master ou l'obtention d'une maîtrise, avec mention, pour les titulaires d'une première année de master, des U.E. validées
- un exemplaire du mémoire réalisé dans le cadre de la maîtrise ou de la première année de master.

Les candidats titulaires de diplômes étrangers devront prendre contact avec le secrétariat du diplôme en vue de constituer un dossier spécifique qui sera soumis à la commission d'équivalence.

Les dossiers de candidature ainsi que les autorisations d'inscription doivent être déposés ou adressés, au plus tard fin septembre, à : Faculté des Lettres Scolarité Master 2 Bureau 1622 boulevard Gabriel 21000 DIJON.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Présentation des UE

UE 1 - Outils

UE 2 - Enseignements fondamentaux
 UE 3 - Options
 UE 4 - Mémoire de recherche

■ **Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances**

Le cursus de l'étudiant se déroule sur un an. L'année de M2 vaut 60 ECTS.

SEMESTRES 3 et 4

Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen *			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total coef.
UE 1 - Outils									
Initiation aux ressources documentaires		25			5				
Total UE 1		25			5		2		
UE 2 - Enseignements fondamentaux									
Deux enseignement (25h CM, 5 Crédits Européens chacun) après concertation avec le directeur de recherche. Cf. descriptif ci-dessous.									
- Littérature et civilisation latines (S3)	12,5				2,5		1		
- Littérature et civilisation latines (S4)	12,5				2,5		1		
- Linguistique grecque, latine et comparative (S3)	12,5				2,5		1		
- Linguistique grecque, latine et comparative (S4)	12,5				2,5		1		
- Littérature et civilisation grecques (S4)	25				5		2		
- Littérature et civilisation latines (S3)	25				5		2		
Total UE 2	50				10		4		
UE 3 - Options									
Deux enseignements (25 CM, 5 Crédits européens chacun) au choix relevant :									
- des enseignements fondamentaux non choisis en UE 2	25				5		2		
- des enseignements fondamentaux des autres mentions du master Arts, Lettres, Langues	25				5		2		
- des enseignements fondamentaux de la mention Mondes Anciens et Médiévaux du master Sciences Humaines et Sociales	25				5		2		
Total UE 3	50				10		4		
UE 4 - Mémoire de recherche									
Sur un sujet de langue, littérature ou civilisation grecque ou latine							Soutenance au semestre 4		
Total UE 4					35		14		

* CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

Liste des enseignements proposés dans le cadre de l'UE2 en 2007-2008

- Langue et littérature latines

Poésie latine et néo-latine (S. LAIGNEAU) au semestre 3
 Héliénisme et littérature (E. OUDOT) au semestre 4
 L'écriture de l'histoire à Rome (S. RATTI) enseignement annuel
 Problèmes de langue latins et grecs (G. BONNET) enseignement annuel

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Régime général

Important : La réussite à l'agrégation de Lettres classiques ou de Grammaire dispense de l'obtention des UE1, UE 2 et UE 3.

La réussite à l'agrégation de Lettres modernes entraîne les mêmes dispenses si l'UE 4 (le mémoire de recherche) porte sur un sujet de langue ancienne.

Sessions d'examen

Une session fin mai et une session de rattrapage en septembre.

Validation du M2

Capitalisation :

si, au terme de la session d'examen de juin, la moyenne compensée des 2 semestres est inférieure à 10/20, toute note \geq à 10/20 est automatiquement conservée pour la 2^{ème} session. Dans ce cas, les éléments correspondants ne peuvent être repassés. Inversement, tout élément dont la note est $<$ à 10/20 devra être repassé.

Si le M2 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Inversement, tous les éléments d'une UE non acquise et n'ayant pas de valeur en Crédits Européens devront être repassés.

Compensation :

le master est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10 sur 20.

DEBOUCHES

Le master langues et littératures anciennes prépare aux métiers de la formation, de l'expertise, ou de la recherche. Le diplômé pourra, après l'obtention du doctorat, accéder aux fonctions de chercheur et/ou d'enseignant-chercheur dans l'enseignement supérieur.

Mais les diplômés en langues et littératures anciennes peuvent également être :

- libraires,
- bibliothécaires,
- journalistes.

CONTACTS

Responsable : Guillaume BONNET

Scolarité – secrétariat pédagogique : Valérie CHAPOTOT Faculté des Lettres, Bureau 162 -2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.61 - valerie.chapotot@u-bourgogne.fr

Composante(s) de rattachement : UFR Lettres et Philosophie